

Date (s) et horaires	Descriptif de l'action	Adresse de réalisation de l'action (si différente du lieu d'accueil)

Article 3: Le représentant de l'entreprise contribue par cette action, à la formation professionnelle des étudiants. Il s'engage à fournir aux étudiants susvisés les moyens de réalisation de l'action décrite à l'article 2 et à les informer d'éventuels risques professionnels auxquels la réalisation de la présente action pourrait les exposer. Il s'engage à couvrir les frais engagés pour la réalisation de l'action définie ci-dessus. En aucun cas, ces frais ne peuvent tenir lieu de rémunération à l'égard des étudiants.

Article 4: Les étudiants en mission demeurent étudiants du lycée pendant la durée de leur mission en entreprise. Ils continuent à bénéficier de la législation sur les accidents du travail au cours du trajet et au cours du travail. Leur couverture, en matière de responsabilité civile pendant la période de l'action à réaliser, est assurée par le lycée dans les mêmes conditions que pendant la période scolaire. En cas d'accident, le chef d'entreprise ou son représentant, s'engage à faire parvenir les déclarations au plus tard dans les 24 heures, à la Direction du lycée, à charge pour elle, de remplir les formalités prévues. Les accidents survenus au cours de la réalisation de la mission relèvent des dispositions de l'article L 412.8 du code de la Sécurité Sociale. Le représentant de l'entreprise n'a donc pas de déclaration d'accident de travail à établir. Il doit toutefois impérativement informer immédiatement par lettre recommandée et par téléphone, la direction du lycée afin que la déclaration soit ensuite faite à la CPAM dans les délais légaux, en lui donnant toutes précisions utiles notamment sur les circonstances, les lieux et la date de l'accident, la nature des blessures ainsi que les noms et adresses des témoins éventuels, ou des tiers responsables de l'accident.

Article 5: La réalisation de ladite mission peut faire l'objet d'une attestation de validation signée par l'entreprise et remise aux étudiants.

Fait à Marseille, le :

<p>La direction du lycée:</p>	<p>Le responsable de l'organisme d'accueil</p> <p>.....</p> <div data-bbox="798 1227 1382 1429" style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> <p>Signature + cachet</p> </div>
<p>Nom (s) et accord (s) du (des) professeur (s) ayant cours sur le temps de mission :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <div data-bbox="130 1585 769 1729" style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> <p>Signature(s)</p> </div>	<p>Nom et signature du professeur responsable de la mission :</p> <p>.....</p> <div data-bbox="798 1585 1382 1729" style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> <p>Signature</p> </div>
<p>Nom et signature de l'étudiant référent / des étudiants engagés dans la mission :</p>	